

## **NAISSANCE D'UNE GARNISON**

**Par Pierre Briot, 2020**

Texte publié, avec son aimable autorisation, par Vincent Lacorde sur <https://www.commercy.org/>

Le 23 février 1766, Stanislas Leszczyński, roi de Pologne et duc de Lorraine, meurt dans son château de Lunéville. Sa mort marqua la fin de l'indépendance – toute théorique depuis 1737 – des duchés de Lorraine et Bar qui furent annexés au royaume de France.

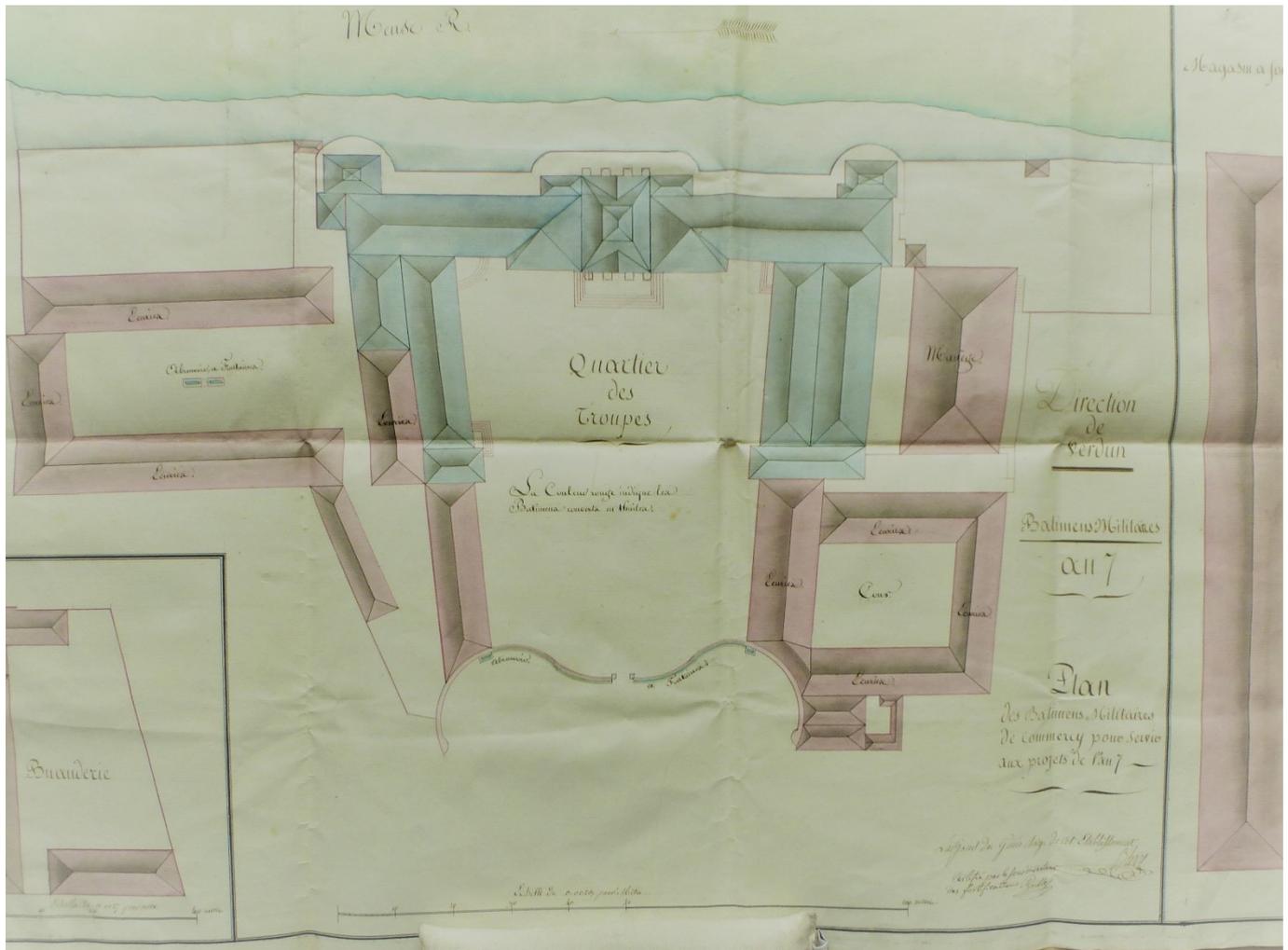
La France sortait tout juste de la guerre de Sept Ans. Affaiblie, ayant renoncé à ses ambitions aux Indes, ayant cédé le Canada et une grande partie des Antilles aux Britanniques, elle s'était considérablement endettée. La guerre de Sept Ans avait vu aussi la Prusse s'affirmer comme une grande puissance militaire européenne. Pour les Français, elle représentait désormais une véritable menace face aux frontières de l'Est.

Pour y faire face, les places fortes conçues par Vauban, un siècle plus tôt, furent remises en état et leurs garnisons renforcées. Dans le même temps, de nouveaux régiments furent envoyés en garnison en Lorraine. Dans la vallée de la Meuse, pour profiter des prairies naturelles qui fourniront le fourrage des chevaux, on envoya des régiments de cavalerie.

### ***UN PALAIS TRANSFORME EN CASERNE***

A Commercy, le château reconstruit par le cardinal de Retz, transformé par le prince de Vaudémont puis par la duchesse de Lorraine, résidence d'été de Stanislas, fut entièrement vidé de son mobilier, une partie ayant envoyée au Garde-Meuble de la Couronne à Paris et le reste - cheminées, lambris, glaces, statues des jardins... - dispersé lors de grandes ventes aux enchères durant l'été 1766.

Echappant à la démolition, le château de Commercy resté vide, fut entièrement restructuré pour loger un de ces régiments de cavalerie. De nouvelles écuries construites sur le parterre de la Vieille Orangerie et dans la cour des cuisines, un manège construit sur le parterre du Midi, longtemps considéré comme un des plus modernes de France, complétèrent les installations de cette nouvelle caserne. Ainsi fut créée la première garnison de Commercy.



*Plan des bâtiments militaires de Commercy pour servir aux projets de l'an 7*

Jusqu'en 1789, les régiments se succédèrent à Commercy : Dragons d'Autichamp, Custine Dragons, Royal Cavalerie, Chartres Dragons, Mestre de Camp Général, Reine Cavalerie, Royal Pologne, Hussards de Bercheny, Schomberg Dragons, Royal Dragons. Ils effectuaient des séjours de deux ans à Commercy. Des séjours relativement courts, ces unités qui pouvaient être utilisées pour des opérations de maintien de l'ordre, ne devaient pas se lier avec la population locale.

Le 19 juin 1791, aux ordres de Claude Antoine Gabriel de Choiseul – Stainville leur colonel, un escadron du Royal Dragons qui avait quitté Commercy dix jours plus tôt, rejoignit Varennes pour assurer la protection du roi Louis XVI jusqu'à Montmédy. Un contre-temps les retarda. Le détachement arriva après que le roi a été reconnu<sup>1</sup>.

De 1793 à 1814, les casernes de Commercy serviront de dépôt pour plusieurs régiments. Se succéderont ainsi dans le château les 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> Dragons, le 8<sup>ème</sup> Hussards, les 11<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Chasseurs.

### **UNE GARNISON REGULIEREMENT MENACEE**

La paix revenue, il fallut entreprendre des travaux importants pour remettre en état et augmenter la capacité des casernements du Château, de la buanderie installée dans l'ancien Château-bas et du

<sup>1</sup> Relation du départ de Louis XVI le 20 juin 1791, écrite en août 1791, dans la prison de la Haute Cour Nationale d'Orléans par M. le duc de Choiseul et extraite de ses mémoires inédites (1822)

magasin à fourrage et ses grandes écuries en face de l'hôpital. Dès 1819, Commercy retrouvait son statut de ville de garnison et recevait le 6<sup>ème</sup> Chasseurs. Lui succéderont le 16<sup>ème</sup> Chasseurs, le 1<sup>er</sup> Cuirassiers, le 7<sup>ème</sup> Chasseurs, le 12<sup>ème</sup> Dragons, le 1<sup>er</sup> Chasseurs, le 1<sup>er</sup> Lanciers, le 8<sup>ème</sup> Cuirassiers, le 9<sup>ème</sup> Dragons, le 2<sup>ème</sup> Dragons, le 8<sup>ème</sup> Chasseurs, le 6<sup>ème</sup> Hussards.

Après la création de l'Armée d'Afrique, le nombre de régiments stationnés en métropole fut réduit. Commercy et Saint-Mihiel durent se partager le même régiment. Un arrêté du ministre de la Guerre, daté du 16 août 1843, précisa que l'Etat-major alternerait désormais entre Commercy et Saint-Mihiel. Le 6<sup>ème</sup> Lanciers qui succède au 6<sup>ème</sup> Hussards expérimente cette formule inédite en 1845, le colonel, l'Etat-Major, l'étendard, deux escadrons et la musique casernés à Commercy, deux escadron à Saint-Mihiel. En 1847, le 3<sup>ème</sup> Lanciers arriva en Meuse. Cette fois, le colonel, l'Etat-Major, l'étendard et la musique prirent leurs quartiers à Saint-Mihiel tandis que deux escadrons étaient envoyés à Commercy.



Un escadron du 3<sup>ème</sup> Lanciers rentrant au quartier (*Album des chemins de fer de l'Est par Ch. Fichot, Musée Lorrain*)

Ce partage ne satisfait ni les deux villes, ni les officiers et leur colonel. Ces derniers, appuyés par les élus de Saint-Mihiel obtinrent assez facilement que l'essentiel du régiment reste à Saint-Mihiel. A Commercy, le Conseil Municipal multiplia les délibérations pour réclamer à minima le respect de l'arrêté de 1843 et au mieux, le retour d'un régiment complet.

## **DES RECLAMATIONS RESTEES VAINES**

En 1849, la ville de Commercy créa une commission chargée de *s'enquérir des moyens qui pourraient être employés pour procurer des écuries propres à loger 66 chevaux en expliquant qu'elle pourrait réclamer l'état-major du régiment qui va arriver qu'autant qu'elle offrira de loger ce nombre de chevaux en dehors de la caserne*<sup>2</sup>. Pour le Conseil, la recherche de ces écuries devait permettre que des *réclamations actives puissent être immédiatement adressées à M. le Ministre de la Guerre dans l'intérêt de Commercy et des environs.*

Les résultats de ces recherches dépassèrent les attentes du Conseil Municipal. Dans son rapport, la commission indiquait que *les casernes de cette ville peuvent recevoir 767 hommes et 367 chevaux, que les deux escadrons du régiment de lanciers qui viennent d'y arriver ne représentent qu'un effectif de 314 hommes et 247 chevaux de sorte que plus de la moitié des logements destinés aux militaires sont inoccupés et qu'il serait possible de loger 120 chevaux de plus, que si l'état-major était placé à Commercy, les sous-officiers et lanciers pourraient être casernés facilement mais qu'il serait nécessaire de trouver des écuries particulières pour recevoir 66 chevaux.* Optimiste, la commission affirmait même que la ville disposait de *ces écuries non seulement pour cette quantité mais aussi pour plusieurs centaines de chevaux !* La ville s'engageait même à *louer des écuries particulières de 1ère catégorie à proximité des casernes pour y placer les chevaux que ne pourraient recevoir celles de l'Etat.*

En 1851, pour le ministère de la Guerre, la capacité des écuries de Commercy comme aussi leur alimentation en eau, ne permettaient pas de répondre à ces réclamations. *L'état des choses actuel est la conséquence naturelle de la contenance du casernement des deux villes ; qu'il est de tous points conforme au bien du service que l'Etat-major d'un corps réparti entre plusieurs localités, soit établi où se trouve la partie principale du régiment et, en conséquence, que tant que les bâtiments militaires affectés au logement de la troupe à Commercy ne pourront recevoir dans de bonnes conditions l'Etat-major et trois escadrons du régiment partagé, la ville de Saint-Mihiel conservera la portion qu'elle a possédée jusqu'à présent* répondit le ministre à la lettre que le maire de Commercy lui avait envoyée après avoir appris le départ du 6ème Lanciers.

S'appuyant sur une *pétition signée par un grand nombre d'habitants*, le conseil charge le Maire de faire de *vives instances près M. le Ministre de la Guerre pour obtenir la construction des écuries militaires pour compléter le casernement dans la ville de Commercy.* Il n'hésite pas à inscrire 30 000francs au budget comme *subvention pour concourir aux frais de cette construction.* Au sous-préfet qui lui demandait *sur quelles ressources il entend prélever cette somme*, le Conseil proposa de recourir à l'emprunt lequel serait remboursé sur les produits que donneront les premiers coupons du quart en réserve<sup>3</sup>.

Chaque année, après avoir rappelé son attachement à l'empereur et la confiance qu'il place dans son gouvernement, et renoncé au retour de l'Etat-major à Commercy, le Conseil adoptait une délibération pour réclamer un troisième escadron. Et, invariablement, cette demande était refusée. Au 6ème Lanciers succéda le 3ème puis le 2ème Chasseurs avant le 4ème Dragons, le 8ème puis le 3ème Lanciers, le 3ème Cuirassiers.

En 1866, le Conseil interpella de nouveau le ministre de la Guerre pour réclamer un régiment au complet : *la ville de Saint-Mihiel qui, jusqu'alors, a possédé quatre escadrons et l'état-major, offre-t-elle à la troupe une plus grande somme de bien-être que Commercy ? Que l'on consulte sur ce point les militaires qui ont successivement tenu garnison dans ces deux villes et l'on sera bien vite obligé de*

---

<sup>2</sup> AC registre des délibérations, 13 juin 1849

<sup>3</sup> AC registre des délibérations, 8 mai 1851

*renoncer à cette supposition et, en effet, sous tous les rapports possibles, la ville de Commercy présente à une garnison tous les avantages désirables (...)*

*Au point de vue des du logement des hommes et des chevaux, la caserne et les écuries se trouvant placées sur un point élevé, et dès lors, bien aéré, offrent sur place grande garanties de salubrité, aussi le nombre des malades en hommes et en chevaux était toujours moins considérable que partout ailleurs et, en cas de maladie, les hommes trouvent dans le vaste établissement hospitalier de la ville tous les secours et les soins que peut réclamer leur position*

*Au point de vue du service et de la discipline, la caserne ne laisse pas plus désirer, étant placée dans l'intérieur de la ville et fermée de toutes parts, la surveillance s'y exerce d'une manière facile et efficace, et sa bonne distribution rend aux chefs le service moins pénible (...)*

*Au point de vue des relations de la troupe avec la population : c'est un fait excessivement rare de voir naître une collision entre le militaire et le bourgeois, la population indigène de Commercy est animée du meilleur esprit, aussi loin de se montrer l'antagoniste du soldat, elle l'aime au contraire et fraternise avec lui*

A la veille de la guerre avec la Prusse, loin de s'améliorer, la situation de la garnison s'aggrava encore. Les trois dernières années, elle se réduisait à un escadron du 3<sup>ème</sup> Cuirassiers qui partageait la caserne du château avec une compagnie du 4<sup>ème</sup> escadron du Train. Quelques semaines avant le déclenchement des hostilités, le 19 mai 1870, le maire adressait encore une réclamation au ministre de la Guerre.

## L'OCCUPATION

Le 23 août 1870, vers 14h, escorté par un important détachement, le chancelier Bismarck et sa suite parmi laquelle se trouvait le général américain Sheridan et le comte von Moltke, chef du grand Etat-Major général de l'armée prussienne, faisaient étape à Commercy où ils passèrent la nuit. *A la porte des maisons, on lisait fréquemment cette enseigne « Fabrique de Madeleines ». Ce sont des biscuits en forme de petits melons qui ont une grande réputation en France. Nous eûmes donc soin d'en envoyer quelques boites dans la patrie* raconta le secrétaire du Chancelier qui était aussi du voyage<sup>4</sup>.

### **UNE GARNISON PRUSSIENNE**

Depuis le 15 août, des unités prussiennes occupaient la ville. Après le traité de Frankfort signé le 10 mai 1871, qui officialisait l'annexion de l'Alsace – Lorraine, une convention signée à Berlin le 12 octobre 1871 réduisit la zone d'occupation allemande aux départements de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle, des Vosges et du territoire de Belfort. L'administration prussienne estimait alors que l'occupation pourrait se prolonger jusqu'en 1875 voire au-delà. A Commercy, furent ainsi logés l'état-major et trois escadrons du régiment de cavalerie de la 6<sup>ème</sup> Division soit 590 hommes et 580 chevaux.

---

<sup>4</sup> *Le comte Bismarck et sa suite pendant de France* par Moritz Busch, secrétaire particulier de M. de Bismarck (Paris 1879)



Le régiment des Hussards rouges de la Reine (Prusse) 1872 (*Musée Lorrain*)

En juillet 1872, après l'évacuation de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes, les garnisons prussiennes en Lorraine furent renforcées. A Commercy, l'effectif de la garnison passa à 680 hommes et 665 chevaux appartenant à l'état-major de la 6ème brigade de cavalerie et à quatre escadrons du

3<sup>ème</sup> régiment de Hussards, les *Hussards Rouge de la Garde*. Cet effectif dépassait la capacité de la caserne du château. Il fallut donc loger une partie de la garnison en ville, une solution que redoutait le gouvernement français pour qui *le logement chez l'habitant était une charge déplaisante et intolérable surtout après une occupation de guerre qui avait entraîné toute sorte d'abus*<sup>5</sup>. On décida donc la *construction d'un baraquement destiné au logement des troupes allemandes*<sup>6</sup> chantier qui fut adjugé le 27 juillet 1872 à un entrepreneur parisien.

Les travaux, relevant de la chefferie du Génie de Commercy qui avait également en charge les baraques de Vaucouleurs et Bar-le-Duc, n'avançaient pas. Si les archives manquent pour Commercy et Vaucouleurs, celles de Bar montrent que les autorités allemandes dénonçaient en permanence les retards dans le chantier<sup>7</sup>. En février 1873, elles refusèrent de prendre possession des baraques de Bar estimant en nombre insuffisant les latrines proposées par la chefferie du Génie, ce en quoi elles n'avaient pas entièrement tort.

Manifestement, les autorités françaises faisaient tout pour retarder la livraison des baraques mais personne n'ignorait les négociations menées par Adolphe Thiers qui aboutirent à la signature d'une nouvelle convention le 15 mars 1873. Celle-ci fixait au 5 septembre suivant le départ des dernières troupes d'occupation. Comme pour prouver leur bonne volonté, le capitaine commandant la chefferie fut remplacé.

### **LA LIBERATION DE COMMERCY**

*Ordre a été donné de se préparer à remplacer les troupes allemandes vingt-quatre heures après leur départ. Une compagnie du 94<sup>ème</sup> arrivera à Commercy, le 28 juillet*<sup>8</sup>. Les journaux parisiens suivaient, quand ils ne les précédaient pas, les troupes françaises. *Les troupes françaises ont fait leur entrée dans Commercy lundi à cinq heures du matin. Malgré cette heure matinale, il y avait à la gare un immense concours de population. On remarquait le conseil municipal ayant son maire en tête ; la réception a été des plus cordiales et des plus enthousiastes*<sup>9</sup>.

La guerre et l'occupation n'avait en rien modifié le point de vue du ministère sur la garnison de Commercy. Les troupes allemandes n'avaient pas encore évacué la ville que déjà, dans une lettre du 8 juillet 1873, le capitaine commandant la chefferie du Génie mettait la ville au pied du mur. *On ne conservera comme place de casernement que celles qui présentent les ressources nécessaires pour installer un corps constitué entier, ou les villes qui feront les sacrifices nécessaires* écrivait-il au Conseil Municipal en rappelant que malgré les travaux faits pour les besoins de l'occupant allemand, on ne pouvait loger à Commercy que 600 chevaux alors qu'il estimait les besoins à 1 000 places. La ville fut donc fermement priée de fournir gratuitement à l'Etat les terrains nécessaires et de s'engager à contribuer, financièrement, aux travaux à venir. *Je crois qu'il y a là, M. le Maire, pour la municipalité une occasion de prendre une décision capitale pour l'avenir de la Ville. Les occasions sont rares et on regrette toujours de les laisser passer*<sup>10</sup>. Le 12 juillet, le Conseil approuvait la cession gratuite à l'Etat de 6 hectares.

---

<sup>5</sup> *La Lorraine sous l'occupation allemande* par Emile Chantriot (Nancy, 1922)

<sup>6</sup> AC Commercy, registre des délibérations 1872

<sup>7</sup> AdM 2 R 8

<sup>8</sup> *La Presse*, édition du 15 juillet 1873

<sup>9</sup> *Le Temps*, édition du 28 juillet 1873

<sup>10</sup> AC registre des délibérations, 1873

## **SOUS LA MENACE**

Des deux côtés de la frontière, on était convaincu que la guerre entre la France et l'Allemagne allait reprendre, les premiers refusant d'admettre la perte de l'Alsace et de la Lorraine, les seconds estimant qu'on n'était pas allé suffisamment loin dans les mesures destinées à neutraliser définitivement la France.

La crainte d'une attaque allemande était bien réelle. Le choix du régiment destiné à tenir garnison à Commercy traduit cette crainte. Le 1<sup>er</sup> novembre 1873, le 1<sup>er</sup> Cuirassiers alors stationné à Melun, recevait l'ordre de rejoindre Commercy. C'est une de ces unités dites de *grosse cavalerie* ou de *cavalerie lourde*, elle forme avec le 8<sup>ème</sup> Cuirassiers envoyé à Saint-Mihiel la 1<sup>ère</sup> brigade de Cuirassiers. *Surnommés les « gros frères » par les unités de cavalerie légère, les cuirassiers se caractérisent toujours sous la IIIe République par le port d'un équipement lourd, cuirasse et casque, qui leur confèrent un aspect « puissant et étincelant » dans les déplacements et les manœuvres du temps de paix. Ils sont l'arme de choc par excellence, celle qui est entraînée à combattre presque exclusivement en masse compact contre la cavalerie ou l'infanterie adverse<sup>11</sup>.* Pour les Commerciens comme pour tous les Français, le 1<sup>er</sup> Cuirassiers, c'est le régiment de la charge de Reichshoffen.

Approuvé par l'Assemblée Nationale le 17 juillet 1874, le programme proposé par le général Séré de Rivières s'inscrit dans ce même contexte. Le système dit *Séré de Rivières* prévoit le renforcement des places de Belfort, Epinal, Toul et Verdun et la construction de rideaux défensifs – des lignes de forts espacées de plusieurs kilomètres. L'un d'eux protégera les Hauts de Meuse, entre Toul et Verdun, en avant de Commercy. En 1876, fut ainsi lancée la construction des forts de Gironville et de Liouville qui seront livrés moins de deux ans plus tard. La construction des forts marqua le début du renfort de la chefferie du Génie de Commercy. Les baraques construites pour les prussiens servirent à loger les hommes de la compagnie détachée du 3<sup>ème</sup> régiment du Génie, ordinairement stationnée à Arras. Ses hommes furent chargés de la construction des forts de Gironville, Liouville et Saint-Mihiel. Les forts livrés, ils seront remplacés dans les baraques par un bataillon du 44<sup>ème</sup> régiment d'infanterie territorial détaché à Commercy.

---

<sup>11</sup> Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain 1873 – 1921, Jean Boucart 2013

## LE REDEPLOIEMENT DE L'ARMÉE FRANÇAISE

### ***C'EST BOULANGER QU'IL NOUS FAUT !***

*C'est Boulange*

*Lange, lange*

*C'est Boulanger qu'il nous faut...*

Reprise par tous les manifestants qui défilèrent pour empêcher son départ – il avait été muté à Limoges après son bref passage au ministère de la Guerre -, la chanson contribua à la célébrité du général Boulanger<sup>12</sup>. Ses partisans se recrutèrent alors aussi bien dans la gauche radicale qu'à droite chez les monarchistes et les bonapartistes, tous ennemis de la République. Le soir de son élection comme député de Paris, le 27 janvier 1889, ils le pousseront à marcher sur le palais de l'Élysée. Mais le coup d'État n'aura pas lieu, Boulanger préférant s'exiler pour suivre sa maîtresse. Il se suicidera sur sa tombe à Bruxelles deux ans plus tard.

### **SOUTENU PAR CLEMENCEAU**

Promu général à 43 ans, le plus jeune général de l'Armée française en 1880, poussé par Georges Clémenceau et Jules Ferry, le général de division Boulanger était entré au gouvernement en janvier 1886 comme ministre de la Guerre avec une mission, républicaniser l'armée. Une de ses premières mesures, faire peindre les guérites en bleu, blanc, rouge, symbolisait cette nouvelle politique ; tout aussi révélatrice sa volonté d'incorporer les séminaristes. *Les curés sac au dos* : républicain et laïc ! Boulanger fut un communicant, un précurseur dans ce domaine. Il fut le premier homme politique – et général - à s'entourer de journalistes qui rendaient compte de tous ses faits et gestes. Si cette publicité servait ses ambitions, elle visait d'abord à améliorer l'image de l'armée dans la société française. Le souvenir des excès de la Semaine Sanglante<sup>13</sup> était encore bien présent. Au défilé militaire à Longchamp, le 14 juillet 1886, Boulanger fera un triomphe. Il sera le *brave général Boulanger* chanté par Paulus<sup>14</sup>. Depuis, le défilé du 14 juillet est devenu une fête de l'armée.

Mais il est aussi le *Général Revanche*, celui qui prône la fermeté face à l'Allemagne et veut reconquérir l'Alsace-Lorraine. Il tente d'exploiter l'affaire Schnaebelé<sup>15</sup>, une provocation à laquelle il n'est pas étranger, pour envoyer un ultimatum à l'Allemagne et lancer la mobilisation générale. Il ne provoque que la chute du gouvernement en mai 1887 et perd son portefeuille. Le nouveau gouvernement trouvera un accord avec le gouvernement allemand pour apaiser la situation. Féroce avec celui qu'il avait soutenu, Clémenceau déclara alors : *La guerre ! C'est est une chose trop grave pour la confier à des militaires.*

### **LE PLAN VIII**

Comme ministre de la Guerre, en 1886, Boulanger siégeait au Conseil Supérieur de la Guerre dont il orienta les travaux. Le plan VIII, mis en œuvre à partir du 15 mai 1887, porte sa marque et correspond

---

<sup>12</sup> Georges Boulanger (1837 – 1891), général de division, ministre de la Guerre dans les gouvernements Freycinet (7 janvier 1886 – 3 décembre 1886) et Goblet (11 décembre 1886 – 17 mai 1887).

<sup>13</sup> La semaine sanglante, du 21 au 28 mai 1871, dernier épisode de la Commune

<sup>14</sup> *En revenant de la Revue*, chanson marche de Delormel et Garnier, musique de Desormes (1886)

<sup>15</sup> L'arrestation du commissaire de police en poste sur la frontière avait été enlevé par les Allemands et accusé d'espionnage

à un tournant dans la doctrine militaire française. Pour beaucoup, en commençant par le général, les plans précédents avaient un défaut majeur : ils avaient conçu « dans une idée de défense absolue, en abandonnant trop de terrain à l'ennemi »<sup>16</sup>. Elaboré dans un esprit offensif, le plan VIII veut permettre aux armées françaises de se déployer plus rapidement afin de devancer les manœuvres allemandes.

Pour couvrir le débarquement et le déploiement des armées françaises, Boulanger propose de renforcer l'effectif des troupes de couverture. Répondant à ses directives, l'Etat-Major propose la création de 18 régiments d'infanterie supplémentaires grâce à la suppression du quatrième bataillon de chacun des 144 régiments d'infanterie existants. Quinze de ces nouveaux régiments dits *régionaux* doivent être stationnés entre Toul et Verdun, dont deux à Saint-Mihiel, un à Lérouville et un à Commercy : plus de 24 000 hommes à loger !

### **LES BARAQUES DU GENERAL BOULANGER**

Sans attendre la loi qui permet la création de ces régiments régionaux<sup>17</sup>, en décembre 1886, le général ordonne la construction des baraquements nécessaires à leur casernement et fait ouvrir les crédits nécessaires sur le budget du Génie. Entendu le 20 avril 1889 par la Haute Cour qui juge, par contumace, le général Boulanger poursuivi pour complot contre la sûreté intérieure, le général Ferron, son successeur au ministère de la Guerre, indiquera que vingt millions de francs prélevés sur le budget extraordinaire du génie, avaient été consacrés à la construction de baraquements dans l'Est. Interrogé sur l'impact de ces constructions, il précisera : *il est possible que le général Boulanger ait porté préjudice à notre situation politique extérieure, mais à coup sûr, il n'a pu la compromettre par des agglomérations de troupes dans l'Est, car, après avoir fait construire les baraquements, il ne les a pas fait occuper, il n'a pas augmenté d'un homme les garnisons de la frontière. C'est moi qui, aux mois d'octobre et de novembre 1887, ai renforcé nos garnisons sur la Meuse et sur la Moselle (...). Cela a été opéré avec discrétion, de manière à ne pas éveiller inutilement l'opinion publique en Allemagne* ». La discrétion était toute relative. Après les élections du 21 février 1887, les discussions au Reichstag portent sur un accroissement des effectifs allemands et particulièrement de ceux stationnés en Alsace-Lorraine<sup>18</sup>.

Poussée par le ministre, les baraquements étaient devenus une priorité. Les chantiers sont loin de passer inaperçus. Même la presse allemande s'en inquiète. Citant un journal de Berlin, le *Journal des Débats*<sup>19</sup> indique que *307 wagons chargés de poutres ou de planches ont passé, du 30 janvier au 5 février, par les stations frontières d'Alsace-Lorraine pour se rendre en France, 91 wagons ont été dirigés sur Nancy, 66 sur Toul, 15 sur Lunéville, 11 sur Saint-Dié, 15 sur Commercy, 17 sur Verdun, 12 sur Belfort...* Autant de villes où doivent être construits les nouveaux baraquements. Si on en croit la presse, pour les construire, le Génie a négocié avec des fournisseurs allemands !

Si l'urgence conduit les ingénieurs du Génie à privilégier des structures en planches, ce choix se justifie aussi par l'idée que ces nouveaux casernements sont provisoires et que, la victoire acquise, ils deviendront inutiles. Ce que confirme le choix du mot baraquement. Dans un manuel à l'intention des officiers du Génie, on rappelle que *la baraque est destinée au logement provisoire des troupes*<sup>20</sup>.

---

<sup>16</sup> *Les armées françaises dans la Grande guerre*. volume 1 / Ministère de la guerre, état-major de l'armée, service historique

<sup>17</sup> loi du 25 juillet 1887 portant sur l'organisation de l'Infanterie

<sup>18</sup> *Les armées françaises dans la Grande guerre*. volume 1 / Ministère de la guerre, état-major de l'armée, service historique

<sup>19</sup> 13 février 1887

<sup>20</sup> La Revue du Génie Militaire, janvier 1891

## VOIES FERREES

Pour l'Etat-Major français, un des principaux enseignements tirés la guerre de 1870, c'est l'usage qu'ont fait les Prussiens du chemin de fer pour augmenter la mobilité de leurs troupes. Les Français ont été impressionnés par leur organisation qui a permis, aussitôt après avoir annexé l'Alsace et la Lorraine, de raccorder le réseau de ces territoires au réseau prussien, un raccordement réalisés en quelques semaines en prévision d'une reprise des hostilités.

Pressés par les militaires qui voyaient dans le train, le meilleur moyen de réduire les délais d'acheminement des troupes vers les frontières de l'Est en cas de mobilisation, le gouvernement autorisa la construction de nouvelles lignes dont la ligne Brienne le Château – Sorcy, élément constitutif d'une grande rocade Orleans – Troyes – Nancy. Cette ligne a été conçue pour acheminer le plus rapidement possible des troupes vers les lieux de concentrations. Conçue à la compagnie de l'Est, elle devait passer sous exploitation militaire dès la mobilisation<sup>21</sup>. Lancé en 1883 la ligne sera mise en service en 1892 alors que l'Etat-Major met en œuvre le plan XI. A Gondrecourt, elle se raccordait à la ligne Nançois – Neuchâteau. A Sorcy, elle rejoignait, via Commercy, la ligne Lérrouville – Sedan.

En arrière des côtes de Meuse, à l'abri dans les vallées de la Meuse et de l'Ornain, protégées par les troupes de couverture et les forts des Hauts de Meuse, ces lignes permettaient de rapprocher au plus près de la frontière la zone de débarquement des armées de l'intérieur. Dans toutes les gares des vallées de l'Ornain et de la Meuse, furent installés des quais de débarquement, chacun suffisamment long pour recevoir un train transportant un bataillon. Le plan XI prévoyait le débarquement de deux armées entre Charmes et Commercy<sup>22</sup>. Sans intérêt commercial, toutes ces lignes furent progressivement désaffectées à partir de 1938. La plupart de ces quais militaires subsistent encore aujourd'hui.

## A COMMERCY

A Commercy, le *Républicain de l'Est*<sup>23</sup> et son rédacteur en chef, Léon Tugny sont de fervents soutiens du général Boulanger. Le maire, René Grosdidier, n'est pas encore officiellement informé des projets du gouvernement que Tugny fait état d'une rumeur annonçant la construction d'une nouvelle caserne et l'arrivée d'un régiment. En janvier 1887, il publie un article dans lequel, assurant vouloir répondre à plusieurs habitants de Commercy qui demandaient si le *Conseil Municipal s'est occupé l'an dernier du projet de construction d'une caserne pour l'exécution duquel l'Etat aurait promis un assez fort contingent*, il rappelle une délibération adoptée dix ans plus tôt, en février 1877. La ville avait accepté d'offrir les terrains à la construction d'une caserne, prenant en outre à sa charge l'adduction d'eau<sup>24</sup>. *L'Etat n'aura probablement pas donné suite à son projet puisque les sacrifices demandés à la ville et consentis par elle, n'ont pas été réalisés* concluait Tugny. Quelques semaines plus tard, la construction des baraquements était lancée.

---

<sup>21</sup> loi du 24 novembre 1883

<sup>22</sup> **Les armées françaises dans la Grande guerre**. Volume 1 / Ministère de la guerre, état-major de l'armée, service historique

<sup>23</sup> Le *Républicain de l'Est*, journal créé pour le 14 juillet 1880 par René Grosdidier, patron des Forges de Commercy ; celui-ci a ensuite cédé ses parts à son rédacteur en chef Léon Tugny avec lequel il était en profond désaccord.

<sup>24</sup> il s'agit des terrains nécessaires à la création du quartier Margueritte, extension du quartier Bercheny devenu trop petit ; le projet sera lancé en 1893.

Pour la presse boulangiste, rien ne va assez vite. Comme ses confrères parisiens, Tugny est convaincu de l'imminence d'une attaque allemande. Il assure à ses lecteurs que le général veille et qu'il a donné l'ordre formel aux *entrepreneurs des baraquements de terminer tous les travaux pour le 25 avril, dernière limite*. Tugny précise même que *le 132<sup>ème</sup> de ligne en garnison à Reims, doit venir occuper les baraquements de Commercy*.

Quand Boulanger perd son portefeuille, cette même presse boulangiste s'alarme des mouvements de troupe allemandes en Alsace-Lorraine qui laissent le nouveau gouvernement sans réaction. Tugny dénonce les baraques de Commercy restées vides : *Pourquoi nos baraquements, terminés depuis plusieurs semaines, ne sont-ils pas occupés du moment que l'Allemagne continue à masser ses soldats à la frontière ?*<sup>25</sup> Comment aurait-il pu en être autrement ? Le régiment qui doit l'occuper, n'existe pas encore !

### **LE 154<sup>ÈME</sup> RI FORME A COMMERCY**

Boulanger parti, le mouvement qu'il a mis en marche, ne ralentit pas. Voté le 25 juillet 1887, la loi qui permet la création de nouveaux régiments, est immédiatement mise en application. Moins de deux mois plus tard, les trois bataillons fournis par le 41<sup>ème</sup> RI (Rennes), le 47<sup>ème</sup> RI (Saint Malo) et le 70<sup>ème</sup> RI (Vitré) qui constitueront le 154<sup>ème</sup> RI, arrivent l'un après l'autre à Commercy. Formé comme les autres régiments régionaux de trois bataillons à quatre compagnies, l'effectif du 154<sup>ème</sup> est de 1 610 hommes<sup>26</sup>.

Pour des raisons budgétaires, l'encadrement est moins important et il est commandé par un lieutenant-colonel. Et, comme il n'y a pas de petites économies, il n'est pas doté d'une musique régimentaire. Placé sous les ordres du lieutenant-colonel Frayssineau, le 154<sup>ème</sup> RI, est officiellement installé ses baraques à Commercy le 1<sup>er</sup> octobre 1887. Dans le même temps, le 155<sup>ème</sup> RI s'installe dans les baraques de Lérouville. Il a donc fallu moins d'un an pour déployer sur la frontière les nouvelles troupes de couverture réclamées par le général Boulanger. Moins de trois mois après le vote la loi qui les créait, les régiments régionaux s'installèrent dans leurs baraquements construits sur des terrains dont l'Etat ne sera propriétaire qu'un an plus tard !

### **LES BARAQUES DE COMMERCY**

A Commercy, pour former l'emprise de la nouvelle caserne, l'Etat expropria 56 propriétaires de 77 parcelles. Pour une raison qui reste inexplicite, c'est une emprise de plus de 10 hectares qui fut ainsi constituée, trois fois plus grande que ce que prescrivait le Comité des Fortification dans sa circulaire du 14 juillet 1874<sup>27</sup>.

S'agissant de baraquements, l'organisation ne reprenait pas le schéma classique des casernes françaises. Ici, ils n'encadraient pas une cour centrale mais s'alignaient sur six lignes parallèles orientées E/O. Les *baraques accessoires du logement des hommes*<sup>28</sup> et les écuries pour une cinquantaine de chevaux, étaient disposés de part et d'autre, le long de l'enceinte. Cette organisation subsistera avec la reconstruction en dur de la caserne. Du type *Meuse*, les baraques, étaient construites sur des plans élaborés par la chefferie du Génie de Commercy. Les mêmes seront construites à Bar le Duc, Lérouville et Saint-Mihiel. Larges de 10 mètres, elles étaient formées de modules composés de

---

<sup>25</sup> Le Républicain de l'Est mai 1887

<sup>26</sup> loi du 25 juillet 1887 : 51 officiers dont 5 officiers supérieurs, 264 sous-officiers, caporaux et *hommes de troupe des cadres* et 1 295 soldats

<sup>27</sup> en 1874, l'emprise d'un casernement d'infanterie est fixée à 3,4 hectares ; elle est portée à 5,1 hectares par la décision ministérielle du 4 décembre 1889.

<sup>28</sup> latrines, cuisines, cantines, magasins, ateliers, locaux de punition, corps de garde et écoles

deux chambrées pour 19 hommes chacune, d'une chambre pour un sous-officier, ou un atelier, ou un magasin. Il fallait assembler trois modules pour loger une compagnie de 112 hommes, douze pour un bataillon.



Plan de la caserne Oudinot en 1890 (AC, projet d'adduction d'eau)

### **UN CONFORT DES PLUS SPARTIATES**

Selon le général Ferron, ministre de la Guerre, ces baraques *confortables*, *avaient été construites dans de bonnes conditions*. La notion de confort est ici toute relative. La presse parisienne dénonçait *les conditions dans lesquelles sont couchés beaucoup de nos soldats*<sup>29</sup>. Rappelant qu'à Nancy seulement, 1300 hommes ne disposent que de fournitures de campement placées sur le plancher, le journaliste précisait qu'à Saint-Nicolas de Port, Lunéville, Toul et Commercy, *c'est encore le sac et la paille*. Au total, 20 000 soldats environ manquent de fournitures complètes, *cependant si nécessaires*.

En 1887, douches et chauffage sont inconnus de la plupart des Français. Pas de surprise donc à Commercy, les baraques n'en sont pas dotées ! L'usage de la douche étant alors considéré comme une mesure de prophylaxie, les premières seront installées dans l'infirmerie construite en 1891. Pas de lavabo non plus, les hommes se lavaient dans des *lavoirs de propreté* construits de part et d'autre de l'alignement des baraquements. Ils s'inscrivent, selon la circulaire du 27 juillet 1872, dans les *mesures à prendre pour faciliter aux hommes leurs soins de propreté*.

Le risque sanitaire restait très élevé. Pour une installation provisoire, ce risque pouvait être ignoré. Dès lors que le provisoire commença à s'installer, les risques s'accrurent rapidement : 1 500 hommes étaient logés dans ces baraques. Régulièrement, la presse parisienne fera état d'épidémie de typhoïde,

<sup>29</sup> *La Presse*, 25 novembre 1895

de grippe, de scarlatine et de rougeole<sup>30</sup> et signalera des dizaines de décès. Seule solution lorsqu'une épidémie se déclarait, désinfecter les baraques. Les bataillons devaient alors les évacuer pendant plusieurs semaines et, quel que soit le temps, camper sur le terrain de manœuvres.

### **UN RISQUE SOUS-ESTIME**

Sous-estimé, le risque d'incendie de ces baraques en bois était bien réel, l'emploi de foin pressé pour les isoler, augmentant encore ce risque. Le 25 mars 1890, à 5h, le feu s'est déclaré dans une baraque du 154ème de ligne qu'occupait la section hors rang<sup>31</sup>. En peu de temps à la faveur du vent qui soufflait du nord-est, les flammes embrasèrent les baraques voisines<sup>32</sup>. Bilan : six baraques, une cuisine, les ateliers des tailleurs, cordonniers, armuriers et le bureau de l'habillement entièrement détruits. Ainsi disparaît une partie de l'œuvre du général Boulanger. Heureusement que ce dernier était à Londres, car (on l'eût) pu l'accuser d'avoir mis le feu aux baraquements uniquement pour avoir l'occasion de le traduire devant la Haute-Cour de justice et de le faire fusiller. Tugny reste un indécrottable boulangiste !

---

<sup>30</sup> *Le Figaro, le Temps*

<sup>31</sup> la section hors rang comprend les artificiers, les armuriers, les secrétaires, les ordonnances, les sous-officiers d'approvisionnement, les conducteurs, les maréchaux ferrant et les bouchers

<sup>32</sup> *Le Républicain de l'Est*, 27 mars 1890



intérieur d'une chambrée, bardage en bois des cloisons





Poste de police



les écuries du 155<sup>ème</sup> RI

Photos prises à l'intérieur de la caserne Oudinot avant 1901. Elles sont rares et témoignent de la rapidité avec laquelle les baraques furent construites

Si l'enquête réclamée par le ministre n'a jamais permis de déterminer les causes de l'incendie, elle révéla que, à cause du manque d'eau, les pompes amenées sur les lieux n'avaient pu être utilisées. Le système de distribution d'eau à Commercy ne permettait pas de remonter l'eau jusqu'aux nouvelles casernes. Le manque d'eau concernait aussi bien les civils que les militaires. Les Commerciens en commençant par le Conseil Municipal, effrayés par le coût des travaux, n'étaient guère pressés de trouver une solution. Les militaires les y contraignirent.

Depuis 1830, régulièrement, le Génie se plaignait de la difficulté de remplir les abreuvoirs des grandes écuries tant celles du château que celles du magasin à fourrage, sous les Tilleuls. Faisant la sourde oreille, la mairie de Commercy expliquait qu'elle ne pouvait pas faire mieux. Après 1870, le ministère de la Guerre ne voulut plus se satisfaire de cette réponse. Les demandes du Génie se firent plus pressantes à mesure que, le rôle stratégique de la garnison se renforçant, ses effectifs grossissaient rapidement. Pour le ministère de la Guerre, plus que l'incendie des baraques, des pompiers impuissants à lutter contre le feu à cause du manque d'eau était tout simplement inadmissible.

La ville fut ainsi contrainte de trouver une solution. Le réseau fut entièrement repensé et alimenté par une station de pompage équipée d'une machine à vapeur qui refoulait l'eau jusqu'à un réservoir construit au-dessus des casernes. On en profita pour établir une ligne téléphonique, la première à Commercy, entre la station de pompage et la caserne. Elle permettait aux militaires de signaler les baisses de pression au mécanicien de la station de pompage. Ce nouveau réseau permit à la municipalité d'étendre la distribution de l'eau à tous les foyers de Commercy.

### **DE NOUVEAUX BATIMENTS**

Trois mois après l'incendie, le Parlement votait un crédit exceptionnel pour reconstruire les baraques incendiées. Devant le Sénat, le rapporteur de la Commission expliqua : *Les baraquements qui servaient à loger une partie des hommes et du service du 154e régiment d'infanterie ont été récemment brûlés. Depuis cette époque, les hommes couchent sous la tente. Il est urgent de faire cesser cette situation. Mais, au lieu de rétablir les baraquements dans leur état ancien, il a paru convenable de les remplacer par une construction solide en pierre. Les travaux comportent l'édification de deux pavillons pour hommes avec étage et des combles mansardés, d'un bâtiment pour les magasins, d'une cuisine pour six compagnies, d'un hangar aux voitures, et la réfection des cours, caniveaux, égouts, conduites d'eau et clôture*<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Sénat, session 1890, annexe au procès-verbal de la séance du 2 août 1890



Un des premiers bâtiments bataillonnaires construits sur les crédits votés en 1890



les nouveaux bâtiments jouxtent les baraques Boulanger

Les nouveaux bâtiments reprennent les principes édictés par Vauban : ils sont fractionnés en tranches verticales, chacune affectée à une compagnie et disposant chacune de leur escalier, quatre chambrées par palier<sup>34</sup>. Jusqu'alors, dans tous les bâtiments de ce type, le rez-de-chaussée est affecté à l'administration du bataillon, les deux étages au logement de la troupe, les combles mansardés réservés aux réservistes<sup>35</sup>. A Commercy, comme dans d'autres casernes construites pour les *régiments régionaux*, les bâtiments de bataillon ne comptent qu'un étage et des combles mansardés. Jusque-là logés au rez-de-chaussée, les espaces nécessaires au fonctionnement du bataillon sont transférés dans

---

<sup>34</sup> *Les casernes française*, François Dallempagne, 1990

<sup>35</sup> Pour des raisons financières, il est admis que la réserve soit moins bien logée que l'active car elle ne fait qu'un bref passage à la caserne

des bâtiments annexes, entre les bâtiments de bataillon et la clôture. Dans les espaces ainsi libérés, sont aménagées des chambrées. On y installa également des lavabos.

Si le progrès est bien réel, la moitié du régiment restait logée dans des baraques en bois, conçues comme provisoire. En 1902, dans un article publié par le *Journal des Débats*, un journaliste décrit les baraquements de Lérrouville, construits en même temps que ceux de Commercy : *la troupe y est mal logée, les baraques sont délabrées, tant malsaines et pour ainsi dire ouvertes à toutes les intempéries.*

### **LA FIN DES BARAQUES**

En août 1905, une nouvelle épidémie ravagea la caserne Oudinot. Trois des bataillons du 155<sup>ème</sup><sup>36</sup> furent envoyés au camp de Châlons : *ce régiment, sur lequel sévit la fièvre typhoïde, sera isolé et séjournera au camp de Chalons jusqu'après la complète disparition de l'épidémie. Il est installé sous la tente, et ne prendra pas part probablement aux prochaines manœuvres de l'Est.* Cette nouvelle crise est sans doute à l'origine de la décision de construire deux nouveaux bâtiments de bataillon et de démolir les baraques qui abritaient encore la moitié du régiment. Seront construits en même temps des bâtiments destinés au petit état-major et à la section hors rang.

Pour ces nouveaux bâtiments, on décida d'établir des lavabos et des latrines à chaque niveau, les deux premiers bâtiments en bénéficièrent également. On se rendit compte alors que la pression étant insuffisante, il était impossible d'amener l'eau à tous les étages. *Pour donner satisfaction à l'autorité militaire, la ville n'eut pas d'autre choix que de construire un réservoir à une côte plus élevée que le premier réservoir, de manière à pouvoir alimenter les bâtiments de la caserne Oudinot à tous les étages*<sup>37</sup>.



les quatre bâtiments bataillonnaires

### **COMMERCY, VILLE DE GARNISON**

Jusqu'en 1914, la population militaire ne cessa de s'accroître. Au 1<sup>er</sup> Cuirassiers avait succédé en 1881 le 2<sup>ème</sup> Cuirassiers, puis dès 1882, les 750 cavaliers du 12<sup>ème</sup> Dragons. Dès son arrivée, le 12<sup>ème</sup> Dragons intégra la 6<sup>ème</sup> brigade de cavalerie de Corps d'Armée créée en 1882 et dont l'Etat-Major fut installé à Commercy. Cette brigade comprenait également le 6<sup>ème</sup> Chasseurs (Saint-Mihiel) et le 17<sup>ème</sup> Chasseurs

---

<sup>36</sup> le 155<sup>ème</sup> est en garnison à Commercy depuis 1896

<sup>37</sup> Archives communales, registre des délibérations

(Neufchâteau). Le général commandant la 6<sup>ème</sup> brigade fut bientôt rejoint à Commercy par l'inspecteur général des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> brigades de cavalerie, poste confié à un général de division.

En 1887, l'arrivée du 154<sup>ème</sup> RI avait fait doubler les effectifs de la garnison qui passèrent cette année-là à 2 500 hommes. L'arrivée des régiments régionaux s'accompagna de la création de brigades. Les régiments stationnés à Commercy et Lérrouville formèrent la 79<sup>ème</sup> brigade d'infanterie, aux ordres d'un général de brigade assisté de deux officiers d'état-major et de quatre secrétaires. En 1891, chaque régiment régional fut renforcé<sup>38</sup> par la formation d'un quatrième bataillon. Le 154<sup>ème</sup> passa de 1 650 à près de 2 200 hommes, une augmentation qui ne fut pas étrangère à la décision de reconstruire en dur deux des bâtiments de bataillon. Quelques mois plus tard, le 154<sup>ème</sup> fut doté d'une musique régimentaire, ses effectifs augmentant de soixante musiciens.

En 1891, conséquence de la mise en œuvre du plan XI, une nouvelle division, la 39<sup>ème</sup> division fut créée avec la 79<sup>ème</sup> brigade et de la 78<sup>ème</sup> brigade basée à Toul. Son PC, un général de division et 80 officiers et soldats, fut installé à Commercy dans un bâtiment entre l'église et le quartier Bercheny. En 1898, avec le plan XIV qui entraîna la création du 20<sup>ème</sup> Corps, le PC de la 39<sup>ème</sup> Division qui y avait été rattachée, fut transférée à Toul. Renforcée par un bataillon de chasseurs à pieds stationné à Pont à Mousson, la 79<sup>ème</sup> brigade de Commercy fut intégrée à la 40<sup>ème</sup> Division, basée à Saint-Mihiel, et au VI<sup>ème</sup> Corps. Quand le 155<sup>ème</sup> RI quitta sa caserne dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août 1914, le journal de marche du régiment indique que l'effectif était de 56 officiers, 3 259 hommes de troupe et 200 chevaux.

Pour être complet, il faut ajouter à ces effectifs, la centaine de territoriaux du 44<sup>ème</sup> régiment d'infanterie territoriale, les hommes affectés à la chefferie du Génie, au détachement d'artillerie et à l'hôpital mixte de Commercy. Au total près de 3 800 hommes pour une population civile alors évaluée à 4 500 habitants ! Sans oublier que beaucoup d'officiers du 154<sup>ème</sup> RI préféraient habiter à Commercy et que quotidiennement, les nécessités de service y amenaient des militaires des garnisons voisines. L'Armée était alors omniprésente.

### ***BONNES ET MAUVAISES GARNISONS***

Autant que l'augmentation constante des effectifs, les changements de régiments marquèrent l'actualité commerciale. En 1892, le 154<sup>ème</sup> RI quitta Commercy pour Saint Denis où il remplaça le 162<sup>ème</sup> lequel s'installa alors à Commercy. Quatre ans plus tard, le 162<sup>ème</sup> regagnait Paris, remplacé à Commercy par le 155<sup>ème</sup> RI. Ces mouvements touchaient aussi la cavalerie. En mars 1890, le 12<sup>ème</sup> Dragons quittait Commercy pour Lunéville relevé par le 10<sup>ème</sup> Hussards venu de Nancy. En 1897, ce régiment quitta Commercy pour Bordeaux pour y remplacer le 6<sup>ème</sup> Hussards lequel devait rejoindre Commercy. Et en 1913, les cavaliers du 4<sup>ème</sup> Dragons casernés à Chambéry, vinrent relever les hussards.

---

<sup>38</sup> loi du 20 juillet 1891



Quartier Bercheny, 6<sup>ème</sup> Hussards, peloton des élèves gradés, 1905



Quartier Bercheny, 4<sup>ème</sup> Dragons, 14 juillet 1913

Aux considérations tactiques, la défense de la place de Paris, qui peuvent justifier ces mouvements de troupes, s'en ajoutent d'autres. Ainsi la direction de la cavalerie indiqua à l'Etat-Major de l'Armée que des changements de garnison relativement fréquents lui paraissaient indispensables, *tant pour ne pas*

*laisser toujours les mêmes régiments dans les garnisons déshérités au point de vue des ressources et de l'instruction, où ils s'anéantissent comme personnel, que pour les habituer à une certaine mobilité indispensable à l'arme*<sup>39</sup>. Dans un autre courrier, on recommandait d'éviter de ne pas faire toujours porter sur les mêmes officiers le poids des mauvaises garnisons (...) en rendant à la cavalerie un peu de sa mobilité, mais aussi un peu de cet esprit de sacrifice et de résignation aux petites difficultés de la vie, qui arrivent peu à peu à lui faire défaut.

Ce qui valait pour la cavalerie valait aussi pour l'infanterie. En 1896, annonçant de nouveaux mouvements de troupe, le *Petit Parisien* précise : *Le 154<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Saint-Denis depuis plusieurs années, va quitter le gouvernement de Paris après les manœuvres d'automne ; il ira occuper Lérrouville. La nouvelle n'est pas trop du goût de nos braves lignards, mais ceux du 162<sup>ème</sup> sont dans le ravissement, ils abandonnent Commercy pour venir à Paris. Le 155<sup>ème</sup> qui était à Lérrouville, ira à Commercy*<sup>40</sup>

En 1897, citant l'exemple du 6<sup>ème</sup> Hussards qui quittera Bordeaux, le 23 août, pour arriver à Commercy le 20 septembre et son remplaçant, le 10<sup>o</sup> hussard qui quittera Commercy le 18 septembre, la frontière ne pouvant rester, un seul instant, dégarnie, et ne sera rendu dans la Gironde que dans la seconde quinzaine d'octobre, Charles Malo écrit dans les colonnes du *Journal des Débats* : *Pour l'un et l'autre corps, cette véritable traversée de la France ne représente pas moins de 24 ou 25 étapes d'une longueur totale de 740 kilomètres c'est ce que les militaires appellent un joli « ruban de queue » ! (...) On ne trouve à cela qu'une seule raison, et elle est purement spécieuse. Il y a, dit-on, de « bonnes » et de « mauvaises » garnisons, adjectifs qui doivent être pris ici non seulement dans leur sens ordinaire, c'est-à-dire eu égard au plus ou moins d'agrément qu'elles peuvent offrir, mais encore au point de vue politique et social*<sup>41</sup>.

## **UN ACTEUR INCONTOURNABLE**

L'Armée devint un acteur incontournable de la vie quotidienne à Commercy. En 1886, elle occupait le château devenu quartier Bercheny (12<sup>ème</sup> Dragons) et ses annexes le château-bas et les grandes écuries du magasin à fourrage ainsi qu'une vingtaine d'hectares sur le plateau de Bussy converti en terrain de manœuvre. Rue des Capucins, plusieurs immeubles avaient été achetés pour y installer les services de la chefferie du Génie. En 1887, l'emprise militaire s'agrandit avec la caserne Oudinot. Il y eut ensuite l'extension du terrain de manœuvre porté à 100 hectares. En 1896, fut entreprise la construction du quartier Margueritte sous les Tilleuls, destiné au logement de 300 hommes et de leurs chevaux, pour compléter le quartier Bercheny devenu trop petit. Suivit dans les années suivantes de la construction de deux nouveaux manèges d'instruction. En 1898, l'emprise de la caserne Oudinot fut agrandie pour l'extension de l'infirmerie et, en 1908, pour la construction d'un stand de tir réduit. En 1913, nouvelle extension pour la construction de quatre nouveaux bâtiments pour loger chacun une compagnie, après l'augmentation des effectifs consécutive à l'adoption de la *loi des trois ans*<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> SHD/DAT 9 N 15 (in Jean Boucart ; *Lunéville : une garnison de cavalerie dans l'espace frontalier lorrain, 1873 – 1921*)

<sup>40</sup> *Le Petit Parisien*, 13 mars 1896

<sup>41</sup> *Le Journal des Débats*, 28 juillet 1897.

<sup>42</sup> loi du 7 août 1913



Les bâtiments de 1913 : une compagnie par bâtiment

En septembre 1912, la loi *des cadres de l'Infanterie*<sup>43</sup> autorisait la création de nouvelles unités. L'une d'entre elle, un bataillon de chasseurs à pied de 1 200 hommes devait s'installer à Commercy en 1914. Une procédure d'utilité publique avait lancée pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction d'une nouvelle caserne. Les terrains achetés serviront finalement à l'aménagement du cimetière militaire. Avec cette nouvelle unité, l'effectif de la garnison aurait été porté à 5 000 hommes !

Ce bataillon aurait eu pour mission de tenir la *tête de pont avancée de Commercy*, un projet qui visait notamment à créer une vaste zone inondable en avant de la côte de Meuse, entre Apremont et Gironville, un secteur regardé comme extrêmement vulnérable sur la route de Paris. Les XVème et XVIème plans avaient bien intégré le risque d'invasion de la Belgique. Le corps de bataille français avait été redéployé en conséquence. Le rôle des troupes de couverture entre Verdun et Toul fut précisé : il fallait éviter que les forces françaises soient pris à revers par les troupes allemandes massées sur Metz.

---

<sup>43</sup> loi du 23 septembre 1912



La pause pour un détachement du 155<sup>ème</sup> RI en 1910

## ***DEUX MONDES QUI COHABITENT***

Avec ses casernements, ses chevaux, ses rassemblements, ses déplacements, la garnison marquait le quotidien des Commerciens et contribuait à l'animation de la ville. La présence permanente d'officiers généraux et le cérémonial qui accompagnait chacun de leurs mouvements, renforçait encore cette omniprésence. Les industriels en commençant par le député-maire et maître de forges, René Grosdidier, le sous-préfet et d'abord l'administration municipale étaient les premiers interlocuteurs des officiers de la garnison. Deux mondes, militaire et civil cohabitaient à Commercy, chacun avec ses codes et ses usages. Si ces deux mondes manifestaient une réelle volonté de maintenir une forme de cohabitation apaisée, les sujets de conflit ne manquèrent pourtant pas.

Pour le député puis sénateur-maire de Commercy, René Grosdidier, la question de l'octroi restait un des principaux motifs de mécontentement. Très habilement, l'emprise de la caserne Oudinot a été maintenue en dehors du périmètre de l'octroi, le bureau de l'octroi ayant été installé juste en face du poste de police. La ville perdait ainsi le bénéfice de recettes fiscales importantes alors qu'elle estimait que la garnison lui coûtait chère et qu'en outre, elle devait verser à l'Etat des frais de casernement au prorata du nombre d'hommes et de chevaux de la garnison. A la Chambre des Députés puis au Sénat, Grosdidier interviendra régulièrement pour protester contre les charges qui pesaient ainsi sur Commercy et les villes de garnison de l'Est au nom de la Défense Nationale. Tout aussi régulièrement, l'Etat rappela tout le bénéfice économique que la ville tirait de sa garnison.

L'arrivée du 154<sup>ème</sup> RI à Commercy marqua un tournant dans la vie de Commercy qui allait devenir l'archétype de la ville de garnison de l'Est. Les articles publiés dans la presse parisienne sur l'insalubrité des casernements, les épidémies, la nourriture avariée, la discipline poussée parfois jusqu'à l'absurde ou simplement l'ennui du jeune conscrit expédié pour deux puis trois ans à Commercy, contribuèrent à noircir l'image de la ville, une image qui lui collera jusqu'à la dissolution du 8<sup>ème</sup> RA en 2013, même si évidemment, la garnison de 2013 n'avait plus aucun rapport avec celle de 1900.

### **DERAIN AU 155EME**

Témoin et acteur de cette vie de garnison, le peintre André Derain incorporé au 155<sup>ème</sup> RI le 9 novembre 1901. Durant les trois ans de son service à Commercy, il entretint une correspondance suivie avec son ami Vlaminck. L'image qu'il donne de la vie militaire, du régiment et de la ville, est tout sauf flatteuse. *C'est triste, horriblement triste. Les âmes sont comme la sécheresse de la cour de la caserne ; elles ont besoin, comme elles, de trompettes et de drapeaux pour se rehausser. C'est d'une propreté sale ; c'est propre mais c'est sale.*

Affecté à la 4<sup>ème</sup> compagnie (1<sup>er</sup> bataillon), il était logé dans une des baraques. Les Parisiens avec lesquels il partageait la même chambrée, parlaient l'argot des *marlous*, des souteneurs. Après sa période d'instruction, il fut affecté au *petit état-major* comme sapeur-ouvrier d'art, un des soldats chargés de l'entretien des bâtiments, un emploi regardé comme privilégié par les autres soldats. Cela ne le dispensa ni des terribles marches d'épreuves d'été, ni des manœuvres d'automne à quelques kilomètres de la frontière allemande, ni des opérations de maintien de l'ordre à Hénin – Liétard (Pas de Calais) en octobre 1902 et à Hazebrouck (Nord) en octobre 1903 lors des grèves de mineurs.

Pour améliorer l'ordinaire, Derain peignait. *Je fais de la peinture pour officier* écrit-il à Vlaminck en lui demandant de lui trouver des éditeurs. Durant son service, il livra plusieurs séries de dessins pour illustrer des livres comme *D'un lit à l'autre*<sup>44</sup>. L'argent lui permit de prendre une chambre en ville, à l'hôtel de la Providence, juste à côté de la sous-préfecture. *Je suis parti de Commercy (ndlr : pour Hazebrouck) juste au moment où je venais de louer une chambre adorable pleine de vieilles boiseries blanches de grande valeur.* La chambre et les boiseries existent toujours. La tradition commerciale affirme qu'il réalisa une série de toiles pour les chambres du bordel de la ville et d'autres pour le cercle des officiers de la garnison. Ces décors sont aujourd'hui introuvables. Du passage de Derain à Commercy, il reste ces lettres, quelques photos et une toile, *le Bal à Suresnes*, réalisée à partir d'une photo prise dans la salle de bal du café de la Paix, une toile où Derain se met lui-même en scène, dansant.

---

<sup>44</sup> *D'un lit à l'autre*, de Fernand Sernada et Maurice de Vlaminck, illustrations d'André Derain, 1902.



*Le bal à Suresne, André Derain, 1903*

A Commercy, plus que la cloche de l'église, ce sont bien les sonneries réglementaires, les clairons du 154<sup>ème</sup> et les trompettes du 12<sup>ème</sup>, Dragons qui, du réveil à l'extinction des feux, qui rythmaient la vie des habitants. Commercy vivait à l'heure militaire.

### **LE DERNIER 14 JUILLET AVANT LE DRAME**

Le 14 juillet 1914, pour la revue, les troupes du 155<sup>ème</sup> défilèrent en tenue de campagne, sans sac, celui-ci devant resté monté avec son chargement de campagne sur la planche à paquetage<sup>45</sup>. Le régiment pouvait être appelé à partir à tout moment. Dans la nuit du 30 au 31 juillet 1914, à 23 h 45, à la caserne Oudinot, les sergents ouvrirent les portes des chambrées en répétant le même cri : "Tout le monde debout ! Mobilisation générale ! On part dans trois heures". Même si les ordres avaient été transmis aux unités sans sonnerie de clairons, cette mobilisation, avec aussi le réveil en ville des officiers et la réquisition des chevaux de trait ne passa pas inaperçue et, très vite, toute la ville fut réveillée. A Oudinot, à 2h, les soldats reçurent l'ordre de se rassembler sur la place d'armes où on leur distribua des vivres pour la journée, du bœuf gros sel, et 120 cartouches par soldat, sans oublier une bonbonne d'eau de vie par compagnie. Ce qui acheva de convaincre tout le monde que l'heure n'était plus à l'exercice.

---

<sup>45</sup> Carnet de campagne du soldat Colbeaux, 4<sup>ème</sup> Cie, 1<sup>er</sup> Bat. 155<sup>ème</sup>

A 3 h, colonel de Mac Mahon<sup>46</sup> en tête, bataillon après bataillon, le régiment quitta la caserne Oudinot pour prendre la direction de Vignot. *C'est au milieu d'une foule en larme qu'à cette heure plus que matinale nous traversons la ville* raconta le soldat Colbeaux. La grande halte ne sera sifflée qu'à 10 h, peu après Bernécourt. Le régiment atteindra son premier cantonnement à Noviant-aux-Prés à 13h au terme d'une marche rendue pénible par la chaleur et le poids des sacs. Comme tous les régiments d'infanterie du secteur, le 155<sup>ème</sup> RI faisait partie des troupes de couverture. Ils avaient pour mission de tenir le front tandis la mobilisation générale s'effectuait à l'intérieur du pays. Le 22 août à Joppécourt, le régiment connaissait ses premiers tués

Les cavaliers du 4<sup>ème</sup> Dragon eurent un répit supplémentaire et quittèrent Commercy et leurs quartiers de Bercheny et de Margueritte dans l'après-midi, vers 17 h pour rejoindre Saint-Nicolas-de-Port. Ils devaient assurer des missions d'éclairage et de renseignement.

Après le départ des bataillons du 155<sup>ème</sup> RI, la caserne Oudinot ne resta pas vide très longtemps. Dès le 12 octobre, elle accueillit le quartier général du VIII<sup>ème</sup> Corps, une unité de plus de 40 000 hommes, engagée sur le secteur d'Apremont au-dessus de la Woëvre. Le poste de commandement est à moins de 2 kilomètres des lignes, dans les carrières de Marbotte. Près de 3 000 militaires sont directement affectés à l'état-major du corps d'armée et, à un moment ou à un autre, passent dans les bureaux à la caserne Oudinot. Durant les quatre années de guerre, plusieurs corps d'armée se relayèrent sur ce secteur et occupèrent la caserne.

L'état-major partageait les lieux avec deux des ambulances du VIII<sup>ème</sup> Corps (6/8 et 8/8), de grands hôpitaux de campagne disposant ensemble de 810 lits. Avec l'hôpital mixte et les deux hôpitaux auxiliaires, le service de santé disposait à Commercy de 1 130 lits. Furent soignés ici la plupart des blessés du secteur Apremont – Ailly, dans la Woëvre. En juillet 1917, le secteur fut affecté au Corps Expéditionnaire US. L'hôpital, agrandi, fut confié au service de santé américain.

### **POILU'S PARK**

Au début du printemps 1915, à 15 kilomètres à vol d'oiseau de la ligne de front, les équipes médicales travaillaient sans relâche pour soigner les blessés évacués depuis les postes avancés de Marbotte et d'Ailly.

---

<sup>46</sup> Marie Emmanuel, comte de Mac Mahon (1859 - 1930), fils du maréchal Mac Mahon, colonel commandant le 155<sup>ème</sup> RI du 25 décembre 1911 au 27 octobre 1914, promu général de brigade, commande la 80<sup>ème</sup> brigade



Le sénateur-maire Grosdidier (de dos), le général Cordonnier, le médecin-major Rehm et un officier de l'état-major du 8<sup>ème</sup> Corps, au Poilu's Park

Appartenant au service de santé du VIII<sup>ème</sup> Corps, affecté à une des ambulances de la caserne Oudinot, le médecin major Pierre Rehm proposa au général Cordonnier qui commandait alors le VIII<sup>ème</sup> Corps, d'organiser des activités d'abord sportives puis récréatives destinées à soutenir le moral des troupes au repos autour de Commercy. Ainsi naquit sur le vieux vélodrome, le *Poilu's Park* en référence au célèbre *Luna Park* de Paris. Chaque dimanche, le *Poilu's Park* accueillait des soldats à peine descendus du front, pour leur proposer ses attractions et ses animations sportives parfois internationales d'abord avec des personnels d'ambulances britanniques puis américaines. Certains dimanches, on compta là jusqu'à 3 000 soldats.

Rehm ne manquait pas d'idée. Il transforma le marché couvert qu'il rebaptisa *Poilu's Music Hall*. Pouvant accueillir 2.500 soldats, la salle dotée d'un équipement professionnel (rampes électriques, herses, trappes, coulisses et loges), et d'une scène décorée par un décorateur de l'Opéra de Paris, fonctionnait avec des professionnels mobilisés. Le *Poilu's Music Hall* reçut les plus grands noms de la scène française, les stars de l'époque et les premières d'entre elle : Sarah Bernhardt et Mistinguett. Entièrement gratuits jusqu'à la buvette, *Poilu's Park* et *Poilu's Music Hall* firent la une de la presse française et alliée. Pour la première fois, à Commercy, l'autorité militaire s'intéressait au soutien psychologique des soldats dans une zone militaire. L'exemple fut repris tout le long de la ligne de front.

### ***SUR LE FRONT***

Le 28 novembre 1914, à la caserne Oudinot, le général Dubail commandant la 1<sup>ère</sup> Armée et le général de Mondésir commandant le VIII<sup>ème</sup> Corps, accueillirent le président de la République, Raymond Poincaré qu'accompagnait le président du Sénat, Antonin Dubost. Après un déjeuner au château de la Forge avec le sénateur-maire, René Grosdidier, le président rejoignit le fort de Gironville où il assista à un duel d'artillerie, les canons du fort de Liouville tirant sur la redoute du Bois-Brulé. *Nous*

*n'apercevons ni un cavalier, ni un fantassin. Il y a cependant 100 000 hommes dans chaque armée, mais ils sont terrés dans des trous et l'immense plaine paraît déserte*<sup>47</sup>.

Quatre ans plus tard, sur ce même fort, le 12 septembre 1918 à l'aube, le général Pershing assistait à l'attaque sur le saillant de Saint-Mihiel. *Au-dessus du champ de bataille, le ciel était incendié par la lueur des explosions, les fusées lumineuses, les villages de la Woëvre en flammes et les dépôts de munitions qui sautaient : c'était à la fois grandiose et terrible*<sup>48</sup>

## **ENTRE DEUX GUERRES**

Le 14 juillet 1919, le drapeau du 155<sup>ème</sup> RI et sa garde participèrent au défilé de la Victoire sous l'Arc de Triomphe à Paris. Quelques mois plus tard, le régiment rentra à Commercy après que les Américains ont quitté Commercy. Il fut dissout en 1923. Réunis en amicale, les anciens du 155<sup>ème</sup> et de son régiment de réserve le 355<sup>ème</sup> RI, décidèrent d'ériger à l'entrée de la caserne une stèle à la mémoire des 172 officiers, 548 sous-officiers et 5 713 caporaux et soldats, soit 6 433 hommes tués durant ces quatre années de guerre.

*L'un des principaux enseignements de cette guerre, ce fut l'importance croissante sur les champs de bataille de l'artillerie. En 1914, la conception militaire de l'emploi des effectifs reposait essentiellement sur l'infanterie, considérée comme l'arme maîtresse. Les rendements les plus importants du recrutement devaient alimenter les « gros bataillons » de l'infanterie. 65,3 % des jeunes gens de la classe 1914 furent incorporés dans un régiment d'infanterie. Ils n'étaient plus que 50,2% pour la classe 1922. L'artillerie profita de cette baisse en incorporant 22,4 % de la classe 1921, contre 14,8% en 1914*<sup>49</sup>.

Cette mutation entraîna la dissolution du 155<sup>ème</sup> RI et de beaucoup d'autres parmi ceux qui avaient été créés depuis 1886. De nombreuses villes y perdirent leur garnison, à l'exemple Saint-Mihiel qui compta jusqu'à 12 000 militaires<sup>50</sup> en 1914. Supprimées également les garnisons de Lérouville et de Sampigny même si leurs casernes continuèrent à être utilisées par l'Armée.

Désormais à 150km de la frontière avec l'Allemagne, Commercy perdait de son intérêt pour l'Armée mais la ville sauva sa garnison grâce à la ligne Paris-Strasbourg qui facilitait ses déplacements. Après la dissolution du 155<sup>ème</sup> RI, c'est un régiment d'artillerie qui occupa la caserne désormais appelée *quartier Oudinot*, une batterie étant logée au quartier Margueritte qui lui servait d'annexe. Aux artilleurs du 98<sup>ème</sup> RALP arrivés en 1921, succèdent ceux du 361<sup>ème</sup> RALP (*Régiment d'Artillerie Lourde Portée*) formé de trois groupes, deux groupes de canons de 105mm L41 et un groupe équipé de canons de 155mm GPFT puis ceux du 103<sup>ème</sup> RALT (*Artillerie Lourde Tractée*) formé de quatre groupes, deux groupes de canons 105mm L 36 et de deux groupes de canons 155mm GPFT.

---

<sup>47</sup> *Au service de la France, neuf années de souvenirs*, tome V, Raymond Poincaré

<sup>48</sup> *Mes Souvenirs de guerre* du général Pershing, cité par Marcel Yonque, *le Saillant de Saint-Mihiel*

<sup>49</sup> *Les conscrits de 1914 : La contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse* (Philippe Boulanger, *Annales de démographie historique*, 2002/1 n° 103)

<sup>50</sup> Sont pris en compte les régiments stationnés à Chauvencourt.



Artilleurs du 361<sup>ème</sup> RALP en juin 1927 au quartier Margueritte

Jusqu'en 1939, les artilleurs partagèrent la caserne rebaptisée quartier Oudinot avec les fantassins du 3<sup>ème</sup> bataillon du 94<sup>ème</sup>, le reste du régiment étant caserné à Bar le Duc. Quant au quartier Bercheny, y avaient été regroupés des logements, le cercle de garnison, des services administratifs, un centre mobilisateur...

### **DE 1939 A 1946**

Le 3 septembre 1939, après la déclaration de guerre, le 103<sup>ème</sup> RALT quitte Commercy pour rejoindre ses positions en arrière de la ligne Maginot entre Pange et Bouzonville (Moselle). Le 3<sup>ème</sup> bataillon du 94<sup>ème</sup> RI rejoint le régiment, cantonnant à Adaincourt et Han sur Nied (Moselle). Artilleurs et fantassins furent remplacés par d'autres artilleurs, ceux du 402<sup>ème</sup> RA DCA, qui déployèrent leurs pièces en arc de cercle autour de Commercy et par les hommes du service de santé qui, à nouveau, transformèrent une grande partie du quartier Oudinot en hôpital : l'hôpital complémentaire d'armée n° 313 et l'ambulance médicale n°73 remplacée en mai 1940 par l'ambulance 421. Comme en 1914, l'hôpital mixte fut également placé sous administration militaire.

Le 17 juin 1940, le IR 584 (*Infanterie Regiment 584*) de la Wehrmacht occupa Commercy. Les hôpitaux passèrent alors sous contrôle allemand, les médecins allemands remplaçant les médecins français pour soigner les blessés français et allemands. En octobre 1941, le quartier Oudinot fut rebaptisé *Kaserne Ritter von Schobert*<sup>51</sup>. Pendant toute l'occupation, un hôpital y resta en activité. La caserne abritait également le dépôt de plusieurs régiments engagés sur le front russe. Ces dépôts accueillait des élèves sous-officier et élèves officier. L'un d'entre eux, élève sous-officier puis élève officier, capturé par les troupes soviétiques à Königsberg<sup>52</sup>, fut envoyé en Sibérie et ne sera libéré qu'en 1953 après la mort de Staline. Se rappelant de ses stages à Commercy, il fut à l'origine du jumelage entre sa ville natale, Hockenheim et Commercy.

---

<sup>51</sup> Eugen Ritter von Schobert (1883 - 1941 en Ukraine), Generaloberst tué en Ukraine

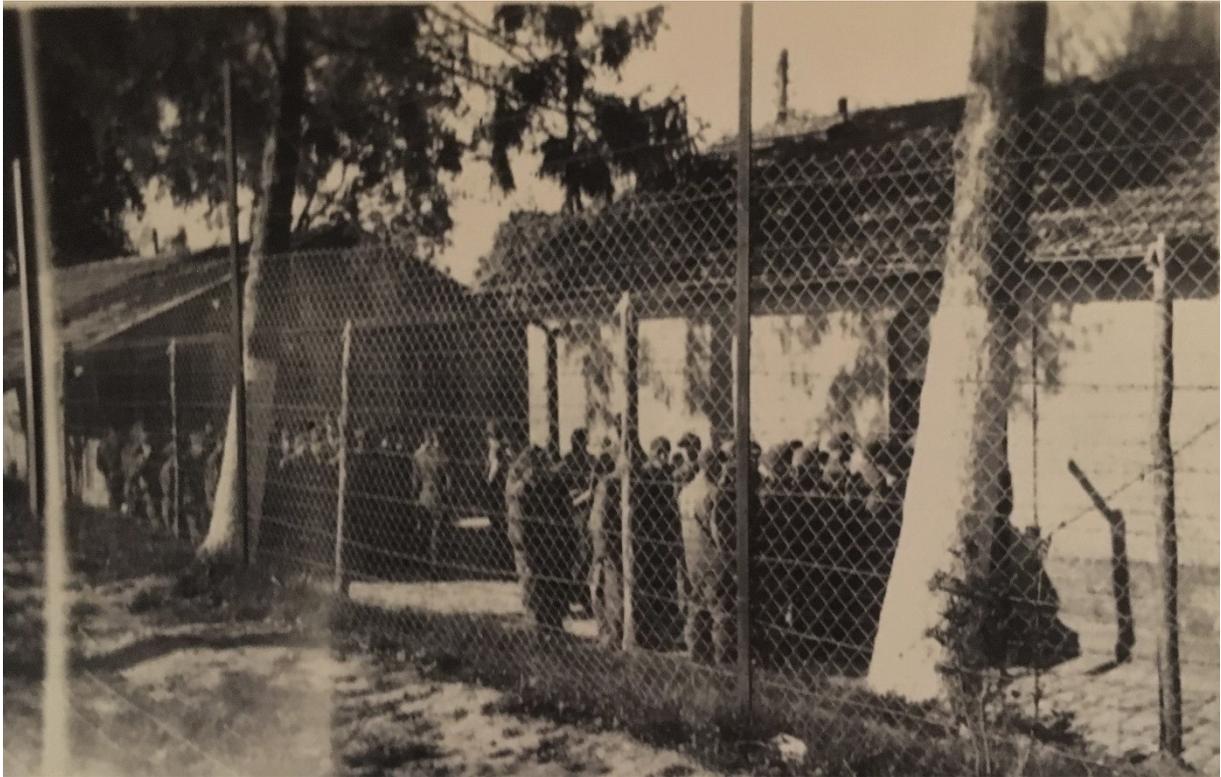
<sup>52</sup> Kaliningrad



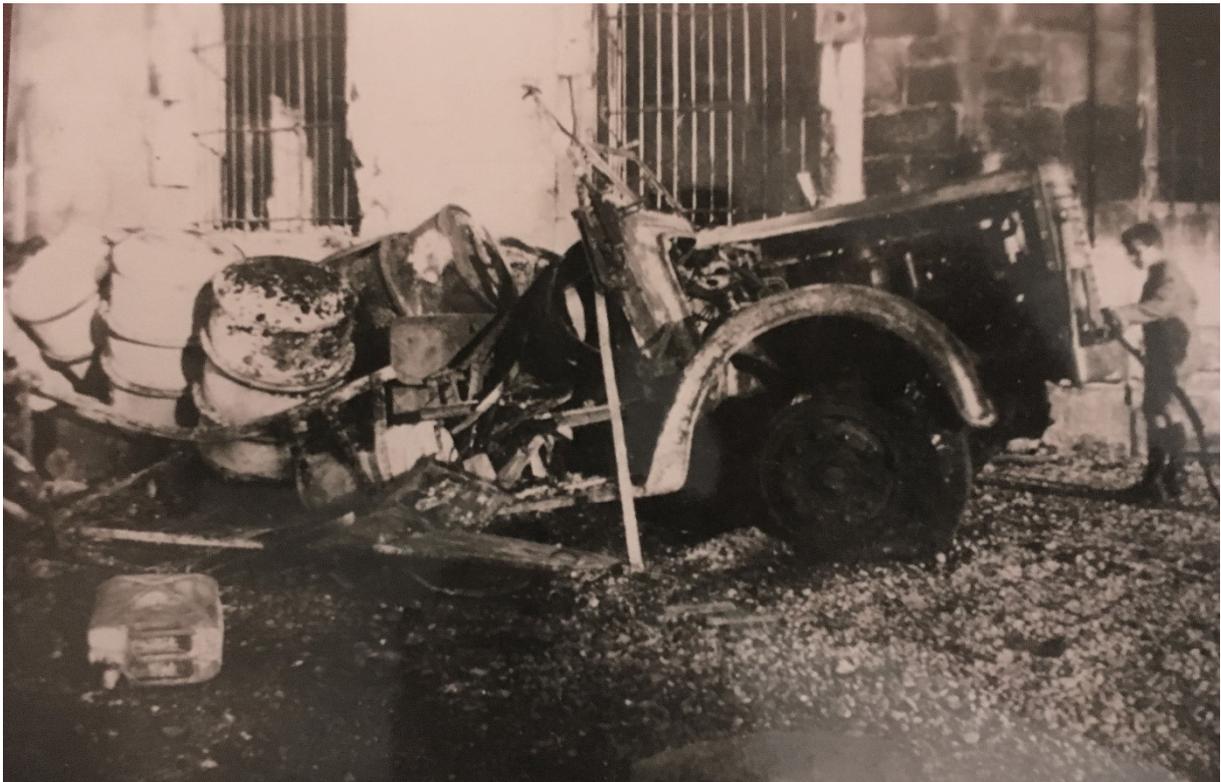
Prise d'armes à la *Kaserne Ritter von Schobert* en 1943



L'harmonie municipale et les sapeurs-pompiers lors d'une cérémonie avec les personnels du *50th General Hospital* le 8 mai 1945



Prisonniers de guerre allemands dans les baraques le long du chemin de Ville-Issey



Le camion allemand dont l'explosion entraîna l'incendie du quartier Bercheny le 31 août 1944

Le 31 août 1944, l'hôpital changea une nouvelle fois de main, passant sous contrôle américain pour accueillir le *50th General Hospital* après d'importants travaux de réaménagement. Durant quelques mois, le quartier Oudinot servit également de camps de prisonniers pour l'Armée américaine. Le 21

août 1945, le *50th General Hospital* quitta Commercy pour regagner les Etats-Unis. Hasard des transferts, c'est finalement le 402<sup>ème</sup> RA DCA qui prit possession du quartier Oudinot en 1946, six ans après l'avoir quitté. Il y sera relevé en 1964 par le 8<sup>ème</sup> RA.